

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

P.V. n° 40.293, Rhône

N° 1.260.680

SERVICE

Classification internationale :

A 61 j

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Perfectionnements aux tétines pour biberons.

M. HENRI-LOUIS FISCHER résidant en France (Rhône).

**Demandé le 30 mars 1960, à 15 heures, à Lyon.**

Délivré par arrêté du 4 avril 1961.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 19 de 1961.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

La présente invention est relative à des perfectionnements apportés aux tétines destinées à être montées sur les biberons ou bouteilles en vue de permettre l'allaitement artificiel ou l'alimentation des nourrissons.

On sait que les tétines usuelles sont généralement constituées par un corps à profil général substantiellement tronconique, établi en une matière moulée appropriée (caoutchouc ou matière synthétique). La grande base de ce corps comporte une collerette propre à être assujettie de manière étanche sur le goulot du biberon ou analogue, tandis que l'extrémité opposée est conformée à la façon d'un mamelon et est percée pour le passage du lait ou autre liquide alimentaire, lequel passage est assuré d'une part par l'effet de succion appliquée par le nourrisson et d'autre part par les dilatactions et écrasements successifs auxquels est soumis le mamelon de la tétine du fait du mouvement des mâchoires de ce nourrisson.

Il arrive toutefois fréquemment qu'au cours de la tétée le nourrisson par débilité ou par paresse, n'assure pas de lui-même les mouvements usuels propres au passage du lait ou autre à travers la tétine. Dans ce cas, la mère, le plus souvent, effectue une légère pression sur le corps de la tétine, de manière à envoyer dans la bouche du nourrisson un jet de liquide. On comprend que cette opération est peu hygiénique du fait que les doigts de la mère arrivent nécessairement au contact soit des lèvres du nourrisson, soit de la portion de la tétine normalement introduite dans la bouche de celui-ci; on remarquera au surplus qu'au cours de cette opération les ongles de la mère peuvent blesser la bouche ou le visage de l'enfant.

Les perfectionnements, objets de la présente invention, ont plus spécialement pour but de remédier aux inconvénients qui précèdent et de permettre la réalisation d'une tétine susceptible de

répondre particulièrement bien aux divers desiderata de la pratique.

La tétine suivant l'invention est principalement remarquable en ce que son corps comporte entre la collerette de fixation sur le biberon et le mamelon usuel perforé, une série de plis qui forment une sorte de soufflet propre, par simple déplacement axial du biberon par rapport au mamelon maintenu fixe par le nourrisson lui-même, à se déformer et à provoquer l'émission d'un jet de liquide alimentaire à l'intérieur de la bouche du nourrisson.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

La figure unique de ce dessin montre en élévation une tétine comportant application des perfectionnements suivant l'invention.

Le corps de la tétine représentée, établi en matière moulée, comporte, à la façon en soi connue, une collerette inférieure 1 destinée à être engagée sur le goulot d'un biberon ou analogue et, à l'extrémité supérieure, un mamelon 2, perforé en 3 pour le passage du liquide alimentaire.

Conformément à l'invention, on prévoit entre la collerette 1 et le mamelon 2 une partie formant soufflet, constituée par des plis 4 (au nombre de deux dans l'exemple représenté), orientés parallèlement au plan horizontal de la collerette 1.

En cours normal d'utilisation, la tétine ainsi réalisée fonctionne identiquement aux tétines classiques, les mouvements des lèvres du nourrisson, joints à l'effet de succion appliqué sur la perforation 3, provoquant l'aspiration du liquide qui remplit le biberon et son écoulement dans la bouche de l'enfant.

Si, au cours de la tétée, le nourrisson vient à arrêter le mouvement de ses lèvres, il suffit à la mère de déplacer axialement le biberon en va-et-

vient. En effet, le mamelon 2 reste maintenu à l'intérieur de la bouche de l'enfant, de telle manière que le mouvement axial précité provoque tout d'abord une déformation des plis 4 qui s'écartent l'un de l'autre, puis un écrasement desdits plis. On obtient ainsi un effet de refoulement du fait de l'augmentation de pression déterminé à l'intérieur du biberon, et l'émission d'un jet de liquide à l'intérieur de la bouche du nourrisson.

Ainsi qu'on le comprend sans peine, l'effet de refoulement ou de pulsation est d'autant plus marqué que la quantité d'air renfermée par le biberon est plus faible. A la fin de la tétée, il peut donc être nécessaire de procéder à une série de mouvements axiaux du biberon pour obtenir l'effet désiré.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'inven-

tion, dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

RÉSUMÉ

Tétine pour biberon, principalement remarquable en ce que son corps comporte entre la collerette de fixation sur le biberon et le mamelon usuel perforé, une série de plis qui forment une sorte de soufflet propre, par simple déplacement axial du biberon par rapport au mamelon maintenu fixe par le nourrisson lui-même, à se déformer et à provoquer l'émission d'un jet de liquide alimentaire à l'intérieur de la bouche du nourrisson.

HENRI-LOUIS FISCHER

Par procuration :

Jh. MONNIER

N. 1.260.680

M. Fischer

Pl. unique

